

LES MÉTIERS

DE L'EMPLOI À LA FORMATION



COMMUNICATION, INFORMATION, ART ET SPECTACLE

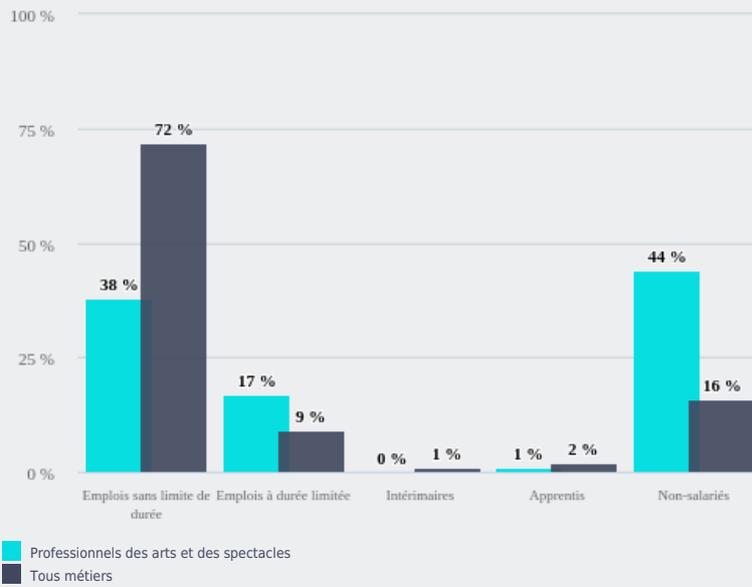
PROFESSIONNELS DES ARTS ET DES SPECTACLES**QUELLES SONT LES CONDITIONS D'EMPLOI DANS CE MÉTIER EN RÉGION ?**Projet financé avec le concours de l'Union européenne
avec le Fonds social européen.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'EMPLOI DANS CE MÉTIER EN RÉGION ?

STATUT ET TYPE DE CONTRAT ¹

44 %

des professionnels exerçant ce métier sont non-salariés



La moitié des personnes exerçant ce métier gagnent plus de

2 460 €

net par mois à temps plein (1 840 € tous métiers)



28 %

des personnes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (16 % tous métiers)



CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

57 %

des personnes exerçant ce métier appartiennent à la catégorie "Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques"

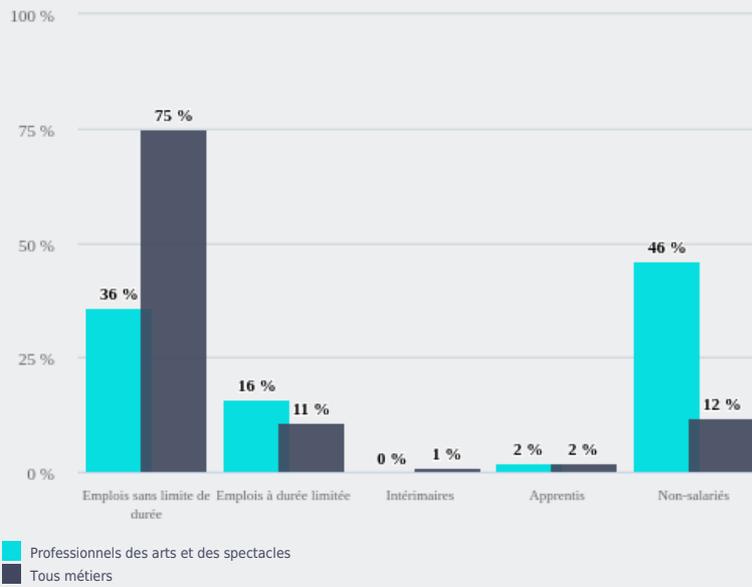


- 57 % Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
- 40 % Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 3 % Ouvriers qualifiés

STATUT ET TYPE DE CONTRAT ¹ DES FEMMES EN EMPLOI

46 %

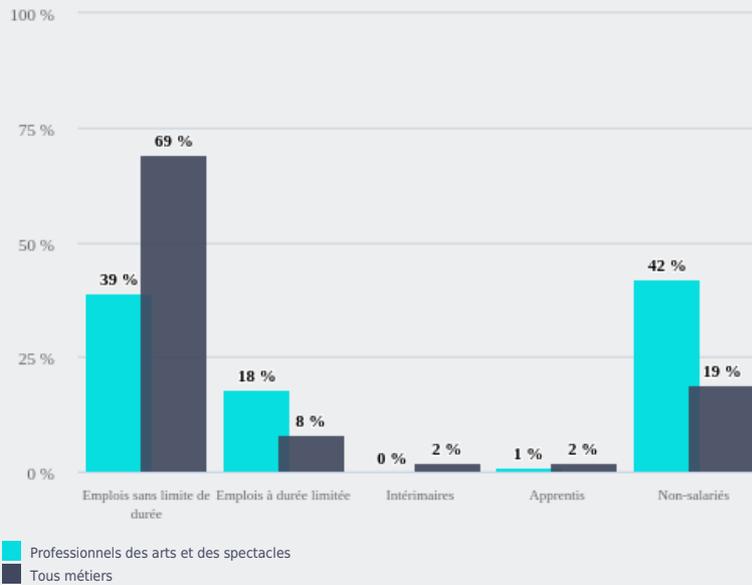
des femmes exerçant ce métier sont non-salariés



STATUT ET TYPE DE CONTRAT ¹ DES HOMMES EN EMPLOI

42 %

des hommes exerçant ce métier sont non-salariés



33 % des femmes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (24 % des femmes en emploi)

24 % des hommes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (9 % des hommes en emploi)

La moitié des femmes exerçant ce métier gagnent plus de **2 310 €** net par mois à temps plein (1 800 € pour les femmes tous métiers confondus)

La moitié des hommes exerçant ce métier gagnent plus de **2 550 €** net par mois à temps plein (1 890 € pour les hommes tous métiers confondus)

 Sources : Insee - RP au lieu de résidence, Base tous salariés - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

 Notes :

1 Les emplois sans limite de durée regroupent les contrats à durée indéterminée et les fonctionnaires titulaires. Les emplois à durée limitée regroupent les contrats à durée déterminée, les contrats aidés et les stagiaires rémunérés. Les emplois non-salariés regroupent notamment les travailleurs indépendants ou les personnes travaillant à leur compte.